

Le compostage, on s'y met !

Au 1er janvier 2024, **les biodéchets devront pouvoir être triés à la source**. Cette prescription résulte de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'Economie Circulaire de 2020. **(Loi AGEC)**

Les collectivités locales mettent donc à disposition des habitants des moyens qui leur permettent de trier leurs biodéchets.

La Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange souhaite donc densifier le compostage domestique et sensibiliser les usagers à cette pratique.

Elle propose à la vente et à tarifs préférentiels des composteurs en bois pour les habitants. Ces derniers sont écologiques et sont produits en France.

Pratiquer le compostage permet de réduire d'environ 35% le poids de sa poubelle et donc de la sortir moins souvent. C'est aussi éviter des allers-retours en déchèteries. Au final, composter c'est réduire ses dépenses.

Fournis en kit, ces composteurs peuvent être retirés au siège de la CCHCPP sur rendez-vous en téléphonant au 03 87 64 10 63 - *(Prochaine livraison pour le mois de décembre)*

<https://www.cchcpp.fr/fr/composteurs.html>

